



## AVIS PUBLIC 2019-016

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

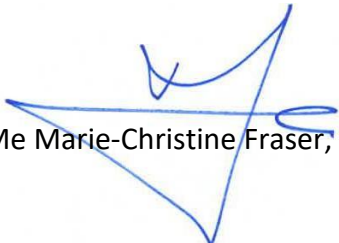
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **12 août 2019 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2019-012 visant les lots 3 171 567, 3 171 577, 3 171 578, 3 171 591, Asbestos.**

Nature et effets : Implantation de bâtiments accessoires annexes aux bâtiments principaux avec une marge arrière de 5 mètres pour les lots 3 171 567, 3 171 577, 3 171 578, 3 171 591 contrairement aux 8 mètres que prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116 pour la zone 91-R.

Nature et effets : Utilisation de plus de la demie de la superficie de la cour avant pour aménagement de deux cases de stationnement pour les lots 3 171 567, 3 171 577, 3 171 578, 3 171 591 contrairement à pas plus de la demie de la superficie de la cour avant prescrit par le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

Donné à Asbestos, Québec, ce 23<sup>e</sup> jour de juillet 2019.



Me Marie-Christine Fraser, greffière